

Année universitaire 2018-2019

**MASTER MEEF
METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION ET DE
LA FORMATION, 1^{ER} DEGRÉ
GUIDE ADMISSION 2018**

**La mention MEEF premier degré comprend
deux parcours :**

1 – Professeur des écoles

2 – Professeur des écoles bilingue occitan

SOMMAIRE

PRESENTATION DU MASTER

<u>Objectifs de la formation</u>	p.3
<u>Conditions d'admission</u>	p.3
<u>Organisation pédagogique de la formation</u>	p.4

A- INFORMATION POUR RENSEIGNER LE FORMULAIRE

<u>Page 1</u>	p.6
<u>Page 3</u>	p.6
<u>Etat civil</u>	p.6
<u>Adresse de messagerie</u>	p.6
<u>Situation familiale</u>	p.7
<u>Situation socio-professionnelle</u>	p.7
<u>EAP</u>	p.7
<u>Cursus</u>	p.8
<u>Sportif de haut niveau</u>	p.8
<u>Situation de handicap</u>	p.8
<u>Brevet de secourisme</u>	p.9
<u>Langues</u>	p.9
<u>Domaine</u>	p.9
<u>Classement des sites départementaux</u>	p.10
<u>Concours</u>	p.11

B- TRAITEMENT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

<u>Principes généraux</u>	p.12
<u>Evaluation des dossiers</u>	p.12

C- CONSTITUTION ET PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER..... p.14

Année universitaire 2018-2019

PRESENTATION DU MASTER

Objectifs de la formation

Le parcours proposé a une double visée, assurer une formation professionnelle et préparer au concours de la fonction publique CRPE (Concours de recrutement des professeurs des écoles).

La formation doit permettre aux étudiants de développer une base de connaissances pluridisciplinaires et d'acquérir les éléments fondamentaux théoriques, empiriques et pratiques, relatifs aux disciplines enseignées à l'école et au système éducatif.

La formation est conçue dans une logique intégrée faisant dialoguer les aspects disciplinaires, didactiques, professionnels en lien avec la dimension recherche.

Les objectifs professionnels du master visent l'acquisition par les étudiants des compétences professionnelles du référentiel commun aux professeurs et personnels d'éducation et du référentiel propre aux enseignants.

Des enseignements théoriques et pratiques articulés avec des stages d'observation, de pratique accompagnée et éventuellement en responsabilité (M2 admis au concours) assurent une formation en alternance.

Conditions d'admission

Master 1 :

- Etre titulaire d'un diplôme bac+3
- Formation à accès sélectif et à capacité limitée : 510 places réparties sur les 8 sites départementaux : Foix (2 groupes d'étudiants), Rodez (2 groupes d'étudiants), Toulouse (4 groupes d'étudiants), Auch (2 groupes d'étudiants), Cahors (2 groupes d'étudiants), Tarbes (2 groupes d'étudiants), Albi (2 groupes d'étudiants), Montauban (2 groupes d'étudiants).

⚠ Les étudiants inscrits en M1 MEEF, autre que le 1^{er} degré à l'ESPE de Toulouse Midi Pyrénées durant l'année universitaire 2017-2018, et qui désirent se réorienter vers le Master 1 MEEF 1^{er} degré doivent constituer ce dossier d'admission. En plus des pièces demandées veuillez joindre le relevé de notes du premier semestre du master 1. Ce document est accessible sur l'ENT, rubrique « Accueil », « Mon dossier de scolarité » et « Mes notes et résultats »

Master 2 :

L'accès à la deuxième année (parcours B réservé aux étudiants non admis au CRPE) est possible **dans la limite des places disponibles** pour les étudiants ayant validé un M1 MEEF 1^{er} degré dans une autre ESPE (transfert de scolarité) ou détenteurs d'un master 1er degré antérieur à 2014.

⚠ Les étudiants dont l'accès en deuxième année est de **plein droit** (voir ci-dessous) ne sont pas concernés par cette procédure :

- les étudiants ayant validé la première année de master MEEF 1^{er} degré à l'ESPE de Toulouse Midi-Pyrénées (admis au CRPE – parcours A ou non admis au CRPE – parcours B)
- les lauréats du CRPE (ayant validé un master 1 mais pas un master 2 et non dispensés de titre requis) stagiaires à mi-temps dans l'académie de Toulouse (parcours A)

Année universitaire 2018-2019

Organisation pédagogique de la formation

La formation du master MEEF professeur des écoles et professeur des écoles bilingue occitan est une formation pluridisciplinaire qui doit répondre aux exigences de l'enseignement en cycle 1, 2 et 3. Elle nécessite :

- un volume horaire important (± 30 h hebdo en M1) ;
- une organisation permettant de prendre en compte toutes les disciplines enseignées et contributives aux cycles 1, 2 et 3 ;
- la réalisation d'un mémoire au cours des 2 années du master : la formation met en résonance les résultats scientifiques sur une thématique de l'enseignement ou de l'éducation et les pratiques professionnelles observées et/ou mises en œuvre par l'étudiant. Son objectif est le développement d'un regard réflexif sur le métier.
- la préparation au concours avec un renforcement disciplinaire différencié en français et en mathématiques en vue des épreuves écrites et une préparation à l'oral en fonction des choix opérés par l'étudiant.
- La formation est complétée par des périodes de stages d'observation et de pratique accompagnée dans les écoles publiques (dans les 3 cycles) et établissements d'enseignement publics au cours des 2 années de master. Ces stages, organisés par l'ESPE, permettent la découverte du métier, des tâches de l'enseignant à l'école, de la diversité des publics et des classes. Ils permettent aussi à l'étudiant de s'investir auprès d'un public scolaire en relation avec les partenaires de l'école (instituts et associations).

Année universitaire 2018-2019

Master 1 :

Semestre 7 : 324 h de cours en présentiel – 30 ECTS

Intitulés	Heures	ECTS
Fonctionnement enjeux et valeurs du système éducatif	24	2
Initiation recherche 1 : découverte d'un domaine	24	3
Anglais 1 ou Espagnol 1	24	3
C2i2e - Compétences A	12	2
Savoir pour et à enseigner à l'école 1	94	9
Savoir pour et à enseigner à l'école 2	94	8
Préparation à l'exercice du métier 1	16	1
Préparation aux épreuves du concours 1	36	2

Semestre 8 : 238 h de cours en présentiel – 30 ECTS

Intitulés	Heures	ECTS
Processus d'apprentissages et diversité des élèves	24	3
Initiation recherche 2 : vers une thématique de recherche	18	3
Savoir pour et à enseigner à l'école 3	52	8
Savoir pour et à enseigner à l'école 4	86	9
Préparation à l'exercice du métier 2	12	3
Préparation aux épreuves du concours 2	46	4

Master 2 - Parcours B (étudiants non admis aux concours CRPE)

Semestre 9 : 204h – 30 ECTS

Intitulés	Heures	ECTS
Organisation et conduite d'une classe	24	3
Initiation recherche 3: formation par la recherche – écriture scientifique	12	2
Enseigner à l'école maternelle et élémentaire 1 bis	24	4
Savoir pour et à enseigner à l'école maternelle et élémentaire 5	60	14
Préparation aux épreuves écrites du concours 1	60	5
Préparation aux épreuves orales du concours 1	24	2

Semestre 10 : 192 h de cours en présentiel – 30 ECTS


Intitulés	Heures	ECTS
Coopération entre acteurs et continuité inter degrés	24	4
Initiation recherche 4: mémoire	12	8
Accompagnement et suivi des stages en école	24	4
Savoir pour et à enseigner à l'école maternelle et élémentaire 6	36	3
Préparation aux épreuves écrites du concours 2	36	4
Préparation aux épreuves orales du concours 2	36	4
Anglais 1 ou Espagnol 1	24	3

A - Informations pour renseigner le formulaire

Page 1 : type de formation (vœu 1 - 2 -3)

L'application permet de candidater pour tous les masters MEEF de l'ESPE qu'il faut classer par ordre de préférence.


- En ce qui concerne le master MEEF 1er degré vous pouvez choisir soit le parcours professeur des écoles soit le parcours professeur des écoles bilingue-occitan, que ce soit pour intégrer le M1 et/ou le M2. Ce choix s'opère par la sélection du concours privilégié, soit professeur des écoles soit professeur des écoles bilingue.

 L'accès en M2 n'est possible que pour les étudiants ayant validé un master 1 MEEF 1er degré dans une autre académie (dans le cadre d'un transfert de scolarité) ou un master enseignement 1er degré antérieur à 2014 (EFE ESE par exemple). Si malgré cet avertissement, vous persistez à choisir le M2 sans avoir fait le M1 MEEF, votre dossier sera rejeté d'office.

- Deux masters MEEF professeur des écoles sont proposés :
 - MEEF 1er degré professeur des écoles : formation ouverte sur nos 8 sites départementaux
 - MEEF 1er degré professeur des écoles bilingue-occitan ouvert uniquement sur 2 sites départementaux : Tarbes (gascon) et Montauban (languedocien)
- En cas de vœux multiples, l'ordre des vœux est pris en considération

Page 3

Etat civil

 Si vous n'êtes pas citoyen de l'union européenne, il vous sera possible de suivre la formation (à condition de faire valoir les équivalences de vos diplômes : demande à effectuer auprès du centre ENIC NARIC), mais vous ne pourrez pas présenter les concours de la fonction publique d'état organisés par le ministère de l'Education Nationale (MEN).

Adresse de messagerie :

L'adresse e-mail renseignée doit être valide. C'est à cette adresse que vous recevrez le dossier. C'est aussi celle qui vous permettra de recevoir les informations relatives à l'entrée en formation.

Année universitaire 2018-2019

Situation familiale

Nombre d'enfants à charge : si vous avez des enfants à charge (jusqu'en CM2 inclus), vous pouvez demander d'une affectation obligatoire sur le site de votre choix. Si vous voulez bénéficier de cette possibilité d'affectation obligatoire, vous devez nécessairement le signaler sur le formulaire et joindre à votre dossier :

- la photocopie du livret de famille
- le certificat de scolarité pour tout enfant scolarisé

⚠ L'affectation obligatoire entraîne un classement sur le seul site de l'ESPE choisi. Ainsi, si votre classement en liste principale n'est pas possible, vous serez directement basculé en liste complémentaire et il ne vous sera pas proposé de place en liste principale sur un autre site que celui choisi.

Remarque : Si vous êtes mère ou père d'au moins 3 enfants (quel que soit leur âge), vous êtes dispensé(e) de justifier d'un diplôme pour le concours.

Situation socio-professionnelle

Nous attirons votre attention sur le fait que :

- la formation en master MEEF nécessite une grande disponibilité pour suivre l'intégralité des enseignements, environ 30 heures hebdomadaires en présentiel. Il vous appartient de contrôler que votre activité salariée est compatible avec cet emploi du temps (exception faite des EAP qui bénéficient d'aménagements horaires)
- être salarié ne constitue pas un critère d'affectation prioritaire sur un site donné
- être inscrit en formation initiale n'est pas forcément compatible avec le statut de demandeur d'emploi. Si vous êtes dans ce cas, nous vous invitons à vous rapprocher du centre pôle emploi dont vous dépendez afin de vérifier la compatibilité.

Reprise d'étude

- Ne cocher cette case que si vous avez interrompu vos études depuis 3 ans et plus.

Emploi d'Avenir Professeur


- Si vous êtes EAP, vous serez affecté-e prioritairement sur le site de formation le plus proche de votre lieu de travail : veuillez indiquer le code postal et la ville dans laquelle vous effectuerez votre contrat pendant l'année universitaire 2018-2019.
- Seront prioritairement pris en compte les contrats dont la durée de validité excède le 1er semestre de l'année universitaire 2018 2019 (dans la limite des places disponibles). Les contrats stipulant une date de fin au mois de septembre 2018 pourront être pris en compte en fonction des places disponibles restantes, sous couvert de la production d'un engagement de l'employeur pour le renouvellement du contrat pour le reste de l'année universitaire.

Année universitaire 2018-2019

Cursus


Indiquez votre cursus complet (jusqu'à votre diplôme le plus élevé). Par ailleurs, vous devrez produire en pièces justificatives :

- Pour l'accès en M1, vos résultats scolaires et universitaires détaillés par semestre et la photocopie de vos diplômes depuis le baccalauréat jusqu'au 1er semestre de l'année de licence 3 ([Annexe II](#))
- Pour l'accès en M2, vos résultats scolaires et universitaires détaillés par semestre et la photocopie de vos diplômes depuis le baccalauréat jusqu'au 1er semestre de l'année de master 1 ([Annexe II](#))
- Si vos études ne s'inscrivent pas dans un parcours type LMD, vous devrez fournir les relevés de notes et diplômes correspondant à vos déclarations. Si vos relevés de notes ne correspondent pas aux années intermédiaires du cycle LMD, la note globale attribuée pour l'obtention de votre diplôme sera reportée sur les années manquantes ([Annexe II](#))

 Pour les CPGE, cochez la case correspondante sur l'annexe II.

Sportif de haut niveau :

Si vous êtes concerné-e par ce statut, il vous appartient d'apporter les justificatifs adéquats. Ce statut peut permettre une affectation prioritaire sur le site choisi en 1er vœu (dans la limite des places disponibles).


-  Sont reconnus **sportifs de haut niveau** tous les sportifs de haut-niveau inscrits sur les listes du ministère des Sports, dès lors qu'ils en émettent le souhait par un acte de candidature. Néanmoins, vous pouvez bénéficier d'un statut de **sportif de bon niveau** si vous êtes :
- étudiant de bon niveau inter-régional fédéral,
 - étudiant de bon niveau national universitaire impliqué dans les équipes sportives de l'université

Quels sont les avantages du statut "sportif de haut-niveau" ?

Un accompagnement privilégié avec un enseignant référent et un tutorat spécifique,
La possibilité d'un aménagement du cursus (une année faite en deux ans, sous certaines conditions),
Le choix des groupes de TD,
La possibilité de report d'examens,
La possibilité de cours complémentaires en fonction des impératifs sportifs.

Situation de handicap nécessitant un accompagnement

Si vous êtes concerné-e par une situation nécessitant un accompagnement, il faut cocher la case. Nous vous incitons à nous donner toutes les informations utiles (par exemple la reconnaissance de votre handicap par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées). Une attention particulière sera apportée à votre affectation.

 En ce qui concerne le concours, la note de service n°2015-080 du 27/05/2015 (qui sera remise

Année universitaire 2018-2019

à jour cette année) indique clairement qu' « en cas de réussite au concours et préalablement à leur nomination, les lauréats seront convoqués par l'administration pour une visite médicale auprès d'un médecin agréé compétent en matière de handicap, qui se prononcera à la fois sur l'aptitude physique du candidat et sur la compatibilité du handicap avec les fonctions sollicitées... ».

L'ARS Publie chaque année la liste des médecins agréés par département

<http://www.ars.midipyrenees.sante.fr/Medecins-agrees.175658.0.html>

Il vous appartient de vous renseigner pour savoir si votre handicap est compatible avec le métiers d'enseignant.

Brevet de secourisme

Ce brevet est obligatoire pour le concours de professeur des écoles.

⚠ Pour des raisons d'organisation, il est préférable d'obtenir ce brevet avant d'intégrer le master MEEF mention 1^{er} degré.

Langues :

Le choix de la langue est obligatoire pour le master professeur des écoles : l'enseignement de la langue fait partie du cursus de master. Vous ne pourrez en être dispensé-e.

L'ESPE est en mesure d'assurer les enseignements d'Allemand – Anglais – Arabe –Espagnol – Italien –Russe

Vous devrez justifier le choix de la langue dans la lettre de motivation (langue étudiée pendant le cursus scolaire et/ou universitaire, langue maternelle, stage-s à l'étranger....). Il n'est pas possible de choisir une langue dans laquelle vous êtes débutant-e.

⚠ 1) Votre site de formation est obligatoirement Toulouse si vous choisissez une langue autre qu'anglais et espagnol en M1. Cette affectation obligatoire entraîne un classement sur le seul site de l'ESPE choisi. Ainsi, si votre classement en liste principale n'est pas possible, vous serez directement basculé en liste complémentaire et il ne vous sera pas proposé de place en liste principale sur un autre site que celui choisi

⚠ 2) Lors de votre passage en M2 si vous êtes lauréat-e du CRPE, le suivi de la langue peut devenir problématique en fonction du lieu d'affectation en stage en responsabilité.

Domaine

Cet item renvoie à la formation à la recherche sur une thématique choisie par l'étudiant avec des dimensions conceptuelles et méthodologiques. En fonction de sa formation antérieure, l'étudiant -e est orienté-e vers un domaine de recherche parmi ceux nommés ci-dessous :

- Culture Humaniste (musique, arts visuels, arts appliqués, lettres, histoire et géographie)
- Maîtrise du langage et des langues (langues, sciences du langage)
- Sciences (mathématiques, physique, chimie, sciences et vie de la terre, technologie, éducation physique et sportive)
- Disciplines contributives (psychologie, sciences de l'éducation, sociologie)
- Droit Economie Gestion (Droit, Economie, Gestion) appliqué aux questions éducatives
- Occitan (réservé aux étudiants du master MEEF professeur des écoles bilingue occitan)

Année universitaire 2018-2019

- ⚠ Le domaine DEG n'est présent que sur les sites de Toulouse et Montauban.
- ⚠ Le domaine occitan n'est présent que sur les sites de Tarbes et Montauban.

Afin de permettre cette orientation, vous renseignerez le domaine de référence :

- Le domaine de référence 1 correspond à la discipline de votre parcours universitaire (en référence au diplôme le plus élevé)
- Le cas échéant, si vous êtes concerné-e par les points suivants, il est possible de mentionner un domaine de référence 2 (non obligatoire) :
 - lorsque votre parcours universitaire n'est pas mono-disciplinaire (ex : licence de sciences de l'éducation, licence bi-disciplinaire, etc)
 - dans le cas particulier des disciplines artistiques, lorsque vous pouvez justifier d'une pratique artistique, individuelle et/ou collective, avec éventuellement une expérience scolaire (ateliers), et/ou associative et/ou professionnelle (animation, petite enfance, etc.)
- Si vous déclarez un domaine de référence 2, indiquez dans votre lettre de motivation les raisons de ce choix. Vous pourrez y développer les particularités de votre cursus au regard de votre choix.

Classement des sites départementaux pour les étudiant-e-s qui souhaitent intégrer le master MEEF Professeur des écoles (hors bilingue-occitan) en première année (M1)

- Le master MEEF Professeur des écoles est implanté sur les 8 sites départementaux de l'ESPE de Toulouse Midi-Pyrénées, vous devez tous les classer par ordre préférentiel. Ce classement est essentiel pour votre affectation sur site pour l'année universitaire 2018–2019
- La capacité maximale de la formation en M1 MEEF professeur des écoles et professeur des écoles bilingue-occitan est de 510 places tous sites confondus
- Les vœux sont honorés en fonction du rang de classement de votre dossier et de l'ordre des sites que vous aurez indiqués (analyse du vœu n°1 – si pas possible alors prise en compte du vœu n° 2, puis 3, puis 4 et ce jusqu'à 8).


⚠ Les sites départementaux les plus demandés sont Toulouse, Montauban, et Albi. Le fait d'associer ces 3 sites et de les classer en premier peut vous être défavorable si vous n'êtes pas suffisamment bien classé-e (basculement automatique vers les vœux 4-5 et plus). Pensez donc à faire un choix éclairé parmi les autres sites. Pour cela, n'hésitez pas à vous renseigner directement auprès des chargés de mission ou des secrétariats pédagogiques des autres sites départementaux

- L'affectation géographique est valable pour le master 1. L'affectation géographique en M2 dépend des résultats au CRPE

Année universitaire 2018-2019

- Mobilité : (Annexe I)

Bien que nous vous demandions de classer les 8 sites départementaux par ordre de préférence, nous sommes bien conscients que vous n'êtes pas forcément prêts à aller sur tous les sites départementaux. Veuillez cocher en (annexe I) le ou les sites dans lesquels vous accepteriez de suivre la formation.

 Le fait de ne pas pouvoir être mobile dans l'académie de Toulouse diminue vos chances d'admission, certains sites départementaux de l'ESPE étant moins demandés que d'autres (et donc de niveau d'accès moins sélectif).

Classement des sites départementaux pour les étudiant-e-s qui souhaitent intégrer le master MEEF Professeur des écoles bilingue-occitan en première année (M1)

Veillez à indiquer en priorité les sites correspondants à la formation (Montauban : occitan languedocien ou Tarbes : occitan gascon).

Classement des sites départementaux pour les étudiant-e-s qui souhaitent intégrer le master MEEF Professeur des écoles en deuxième année (M2)

Veillez noter que cette possibilité d'intégrer le Master 2 MEEF 1^{er} degré n'est pas offerte à Toulouse, qu'il faut obligatoirement classer en 8^{ème} position.

Ligne « concours 2018 »

Si vous avez passé un ou plusieurs concours cette année et que vous êtes en attente de résultats, vous devez l'indiquer précisément :

- Si vous avez passé le CRPE session 2018 dans l'académie de Toulouse
- Si vous avez passé le CRPE session 2018 dans une autre Académie

En cas de succès au concours (dans l'académie de Toulouse), vous serez stagiaire pendant l'année scolaire 2018-2019 et serez donc dirigé-e vers le M2 MEEF 1^{er} degré parcours A.

B – Traitement des dossiers de candidature

Principes généraux

La procédure de traitement des dossiers définit et attribue un site de suivi de la formation à chaque étudiant-e admis-e.

Les principes suivants sont retenus pour l'admission des étudiants-es :

- l'admission dans le master se fait **sur dossier**, en fonction de critères académiques et de motivation
- dans un premier temps, la commission d'admission traite les dossiers. Elle leur attribue des points selon les critères précisés ci-après et les classe
- dans un second temps, la commission affecte un site départemental et établit une liste d'admission en liste principale ou en liste complémentaire
- si vous êtes classé-e en liste complémentaire, vous ne serez admis-e que si un candidat de la liste principale se désiste (entre fin juin et début septembre). Dans ce cas, vous serez appelé-e par le site indiqué lors des résultats d'admission et uniquement par celui-ci.

Les conditions d'une affectation obligatoire sur un site (Annexe VII):

En fonction du nombre global de dossiers présentés par site départemental, certaines conditions peuvent permettre une affectation prioritaire sur un site :

- si vous êtes EAP, joignez la photocopie de votre contrat et éventuellement l'engagement de prolongation de celui-ci
- si vous avez un ou plusieurs parents à charge, joignez l'attestation d'invalidité à votre dossier
- si vous avez un suivi médical nécessitant un suivi à localisation géographique particulière, joignez l'attestation du médecin qui assure le suivi
- si vous êtes sportif de haut niveau, joignez le justificatif
- si vous avez des enfants à charge, joignez une photocopie de votre livret de famille ainsi que l'attestation de scolarité de vos enfants (seront pris en compte les enfants scolarisés jusqu'au CM2 inclus)

L'éventualité d'une affectation prioritaire n'est pas un engagement de notre part et dépend de l'organisation générale du diplôme.

Année universitaire 2018-2019

Evaluation des dossiers

Les dossiers sont évalués par la commission d'admission en fonction des critères suivants :

Pour l'accès en M1, un maximum de 29 points est attribué à chaque dossier :

- 12 points sont attribués à la réussite académique depuis le baccalauréat jusqu'au premier semestre de L3 ou équivalent ([Annexe II](#))
- 9 points sont attribués à la motivation (qualité de rédaction de la lettre de motivation, niveau d'orthographe, persuasion, polyvalence du parcours en rapport avec la diversité des disciplines enseignées à l'école primaire) et à l'expérience professionnelle dans les champs de l'animation, du péri-scolaire et du scolaire ([Annexe I – III et V](#))
- 6 points sont attribués à la préprofessionnalisation (stages en milieu scolaire ou spécialisé, formation pré-professionnalisante pendant le cursus licence) ([Annexe IV-et VI](#))
- 2 points sont attribués à la présentation du dossier.

Pour l'accès en M2, un maximum de 32 points est attribué à chaque dossier :

- 15 points sont attribués à la réussite académique depuis le baccalauréat jusqu'au premier semestre de M1 ou équivalent ([Annexe II](#))
- 9 points sont attribués à la motivation (qualité de rédaction de la lettre de motivation, niveau d'orthographe, persuasion, polyvalence du parcours en rapport avec la diversité des disciplines enseignées à l'école primaire) et à l'expérience professionnelle dans les champs de l'animation, du péri-scolaire et du scolaire ([Annexe I – III et V](#))
- 6 points sont attribués à la préprofessionnalisation (stages en milieu scolaire ou spécialisé, formation pré-professionnalisante pendant le cursus licence) ([Annexe IV-et VI](#))
- 2 points sont attribués à la présentation du dossier.

Bonification de point, au-delà des points indiqués plus haut : Hors Toulouse,

- 3 points supplémentaire vous sont accordés si votre adresse postale correspond au département de votre vœu 1 et / ou votre parcours universitaire antérieur s'est déroulé dans le département de votre vœu 1.
- 1 point supplémentaire vous sera accordé si vous choisissez un site départemental de l'ESPE moins demandé = Auch, Foix, Cahors, Rodez.

Les dossiers sont ensuite classés en fonction des points obtenus et affectés en fonction des vœux émis et des contraintes liées aux places disponibles sur les différents sites de formation.

C) PRESENTATION DU DOSSIER

Les pièces demandées doivent être fournies **dans l'ordre**. Si vous envoyez plusieurs dossiers dans le même pli, merci de réunir les pièces demandées pour chaque dossier dans des liasses distinctes (sous-chemises).

Dans le dossier, il faut impérativement :

- La page de garde nominative du dossier de candidature** à laquelle vous agraferez :
 - la photocopie recto-verso de la carte nationale
 - le relevé de notes du ou des concours précédemment présenté(s) (*CAPES, CAPET, CAPLP, CRPE ou CPE*).
- L'annexe I – Lettre de motivation, mobilité** à laquelle vous agraferez :
 - votre lettre de motivation
 - vous complèterez la partie mobilité.
- L'annexe II – Pièces justificatives du cursus** (en cochant les cases concernées) à laquelle vous agraferez :
 - Photocopie de tous les diplômes obtenus depuis le BAC (*inclus*) avec tous les relevés de notes associés. En cas de diplôme non européen, vous joindrez obligatoirement l'équivalence ENIC NARIC. Vous joindrez les équivalences et les dispenses d'UE (*ex : admission en L3 après une classe préparatoire*).
 - Si L3, M1 ou M2 : Photocopie des relevés de notes des semestres y compris celui en cours.
- L'annexe VIII -Engagement pour l'admission**

Le cas échéant, vous pouvez ajouter au dossier :

- L'annexe III – Expérience d'enseignement...** Vous renseignerez le formulaire de synthèse auquel vous agraferez :
 - la ou les photocopie-s du contrat de travail
 - le PV d'installation
 - le relevé d'UE (ASTEP).
 Vous reporterez le n° de ligne concerné par le-s document-s joint-s.
- L'annexe IV – Synthèse des stages en école...**Vous renseignerez le formulaire de synthèse auquel vous agraferez :
 - la ou les attestations de stage en école effectué-s dans le cadre universitaire, SOPA (*stage d'observation et de pratique accompagnée*) ou SER (*stage en responsabilité*).Vous pouvez utiliser le modèle joint, à imprimer, à compléter, à faire dûment signer et tamponner si vous n'avez pas obtenu d'attestation à l'issue de votre stage (*annexe 4 bis*). Vous indiquerez sur chaque attestation le n° de ligne correspondant.
- L'annexe V – Expérience dans le domaine péri-scolaire ou de l'animation.** Vous renseignerez le formulaire de synthèse auquel vous agraferez la photocopie des justificatifs en reportant le n° de ligne correspondant.

Année universitaire 2018-2019

- **L'annexe VI – Suivi d'unités d'enseignement « pré-professionnalisante au professorat des écoles » durant le cursus licence.** Vous renseignerez le formulaire de synthèse (vous penserez à surligner ces UE dans les relevés de notes).
 - ⚠ Par unité d'enseignement « **pré-professionnalisante au professorat des écoles** », on entend un enseignement spécifique, le plus souvent transversal, indiquant spécifiquement la mention « professorat des écoles » dans son intitulé. Les licences STAPS et Sciences de l'éducation par exemple ne sont pas considérées à proprement parler comme professionnalisantes.
- **L'annexe VII – Pièces justificatives pour une demande d'affectation obligatoire.** Vous renseignerez le formulaire auquel vous agraferez :
 - L'attestation d'invalidité du ou des parents à charge
 - L'attestation du médecin qui assure un suivi médical
 - L'attestation de sportif de haut niveau
 - La photocopie du livret de famille
 - L'attestation de scolarité pour les enfants scolarisés jusqu'en CM2 inclus

Tout dossier mal présenté ne sera pas étudié.

Si vous ne pouvez pas joindre toutes les pièces, signalez-le de façon visible et expliquez-le dans la lettre de motivation.

Toute pièce manquante non justifiée entrainera une diminution de la note attribuée à votre dossier et/ou ne permettra pas la prise en compte éventuelle d'une demande d'affectation prioritaire.

Respectez la date limite d'envoi indiquée en 1ère page de votre dossier.

D) CALENDRIER DE LA PROCEDURE DE PRE-INSCRIPTION

- ✓ Ouverture de l'application SAGA – période de pré-inscription en ligne
Du 4 avril au 9 mai 2018
- ✓ Communication des résultats d'admission
Le 15 juin 2018
- ✓ Confirmation de votre inscription
Du 16 juin au 20 juin 2018
- ✓ Envoi des informations concernant les inscriptions aux étudiants admis
A partir du 2 juillet 2018
- ✓ Envoi de l'invitation à la réunion de rentrée
Dans la première quinzaine de juillet 2018



La procédure prévoit une période brève de **confirmation** en ligne de votre part.

Si vous ne confirmez pas votre inscription du **16 au 20 juin 2018**, vous perdrez le bénéfice de votre admission.

Vous serez invité-e à la **réunion de rentrée présentant l'organisation de l'année**, elle se déroulera durant la dernière semaine du mois d'août. Votre présence est **obligatoire**. Si vous ne pouvez être présent-e ce jour, il faudra **obligatoirement excuser et motiver votre absence**, faute de quoi, vous perdrez le bénéfice de votre admission et donc de votre autorisation d'inscription.

Vous recevrez le **courrier d'invitation à cette réunion par e-mail**, vérifiez que vous serez en mesure de relever régulièrement votre messagerie.